

Contact : Marina MAZET

Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables
Rhône-Alpes

51 rue Montgolfier - 69451 Lyon cedex 06

Tél. 04 72 60 26 26 - Fax 04 78 62 23 35

www.rhonealpes.experts-comptables.fr

Programme Club Fiscal Rhône-Alpes Juin à novembre 2016

Les difficultés de la gestion du démembrement

22 juin

Conférences animées par Henri HOVASSE et Denis VAN STRIEN

Hôtel Le Cinq - Agora, 22 Faubourg Reclus – 73000 CHAMBERY

8h30 : Accueil café

9h00 : Conférence

Siège du Conseil Régional OEC, 51 rue Montgolfier 69006 Lyon (Salle Guimet)

14h00 : accueil café

14h30 : conférence

Principaux thèmes abordés

Le régime de l'usufruit temporaire : analyse des récents commentaires administratifs et adaptation des stratégies de gestion,

Démembrement de droits sociaux : comment calculer l'impôt de plus-value et les abattements ?

Neutralisation de la plus-value et donation-cession

A qui reviennent les dividendes en cas de distributions de réserves ?

Démembrement et donation indirecte : comment traiter les constructions édifiées par un usufruitier ?

Dette de restitution du quasi usufruitier : condition d'imputation sur l'actif successoral, conséquences en matière d'ISF.

20 juillet

Sociétés à prépondérance immobilière : typologie et stratégies

Conférences animées par Jean-François PESTUREAU et Philippe REIGNE

Novotel Grenoble Nord, 1625 route de Veurey – 38340 VOREPPE

8h30 : Accueil café

9h : conférence

Siège du Conseil Régional OEC, 51 rue Montgolfier 69006 Lyon (Salle Guimet)

14h00 : accueil café

14h30 : conférence

Principaux thèmes abordés

Domaine et critères

- *imposition des plus-values de cession de parts sociales*
- *droits d'enregistrement et impôt de solidarité sur la fortune*

Stratégies

- *jouer sur la prépondérance immobilière*
- *optimiser la cession d'une société à prépondérance immobilière*

23
septembre

Les conséquences fiscales de la remise en cause de la valorisation de titre de sociétés non cotées

Conférence animée par Jean-Pierre COSSIN et Catherine LOGEAIS-POLIGONE

Siège du Conseil Régional OEC, 51 rue Montgolfier 69006 Lyon (Salle Guimet)

14h00 : accueil café

14h30 : conférence

Principaux thèmes abordés

Bien connaître les nombreuses et importantes conséquences d'une remise en cause par l'administration des valeurs de titres de sociétés.

Comment garantir une évaluation de titres opposable à l'administration ? Quel peut être l'apport des professionnels face aux risques fiscaux ? Quelles sont les règles appliquées par la jurisprudence et l'administration ? Et comment les anticiper ?

Les conséquences des remises en cause des valeurs retenues lors de différentes opérations réalisées sur les titres lorsque les opérations sont réalisées entre entreprises

Les principales conséquences des remises en cause des valeurs lorsque que les cédants (ou apporteurs) sont des personnes physiques :

- *les conséquences surprenantes d'une cession de titres à un prix insuffisant à une société soumise à l'impôt sur les sociétés : un accroissement d'actif ?*
- *la surévaluation des titres en cas d'apport à une société soumise à l'impôt sur les sociétés ne pose-t-elle que la question de l'abus de droit en matière de soulté ?*
- *l'insuffisance d'évaluation des titres de sociétés non cotées inscrits dans un Plan d'épargne en actions conduit-elle à une remise en cause de l'opération ?*
- *comment garantir les valeurs des titres en cas de transmission d'entreprise dans le pacte Dutreil ?*

14 octobre

BNC et exercice libéral : difficultés d'application

Conférence animée par René KRAVEL et Philippe SZAFIR

Siège du Conseil Régional OEC, 51 rue Montgolfier 69006 Lyon (Salle Guimet)

13h30 : accueil café

14h00 : conférence

Principaux thèmes abordés

Focus sur certaines positions jurisprudentielles et doctrinales :

- *revenus catégoriels : frontières BNC et risques de requalification*
- *détermination du résultat imposable*
- *taxation des plus-values*

Groupements de moyens et d'exercice :

- *aspects particuliers en matière d'imposition du résultat et en matière de TVA*
- *partage de frais, Pool d'honoraires, Groupements spécifiques (AARPI, SISA, SEL, SPFPL)*

TVA :

- *Zones de risques chez les professionnels libéraux*
- *Professions et activités exonérées (secteur de la santé, enseignement...) ; Droits d'auteurs ; Débours et remboursement de frais*



Entreprise en difficulté : les difficultés fiscales... et les avantages fiscaux

Conférence animée par Hervé KRUGER et Nicolas SUSSAN

mardi 8 novembre de 10h30 à 12h30 lors de notre Congrès Régional à Saint-Etienne

Principaux thèmes abordés

Présentation rapide des différentes procédures de règlement des difficultés

Les droits et garanties de l'administration fiscale

- le privilège du Trésor,
- les obligations fiscales liées à l'ouverture de la procédure,
- la responsabilité fiscale solidaire du dirigeant

Les créances fiscales dans les procédures collectives

- la déclaration des créances
- la vérification des créances
- les notions de fait générateur et d'exigibilité des créances fiscales
- difficultés comptables et fiscales liées à la procédure
- vérification fiscale et procédure collective

Les régimes de faveur bénéficiant aux entreprises en difficulté

- le régime fiscal de l'aide à la reprise aux entreprises en difficulté
- le remboursement anticipé des créances fiscales de l'entreprise
- les dérogations fiscales en faveur des entreprises en difficulté

- En tant que Membre du Club Fiscal, vous pouvez participer sans frais complémentaire aux conférences des 22 juin, 20 juillet, 7 septembre et 14 octobre.
- Pour la conférence du 8 novembre, comme celle-ci se déroulera lors de notre Congrès Régional des 8 et 9 novembre, vous bénéficierez d'une réduction lors de votre inscription à notre manifestation.



un expert-comptable membre du Club Fiscal peut se faire représenter par un autre collaborateur, contrairement à un Stagiaire ou un mémorialiste qui ne peut en aucun cas être remplacé par une tierce personne.

Rappel des Modalités d'adhésion 2016 au Club Fiscal

Membre de l'Ordre inscrit au Tableau depuis moins de 5 ans : 123 € TTC (102,50 € + TVA 20,50 €)

Membre de l'Ordre inscrit au tableau depuis plus de 5 ans : 246 € TTC (205 € HT + TVA 41 €)

Adhésion gratuite au Club Fiscal des stagiaires et des mémorialistes obligatoirement sur

<http://www.boutique-experts-comptables.com/>

Pour souscrire votre adhésion, rendez-vous sur la Boutique Experts-Comptables Services à l'adresse <http://www.boutique-experts-comptables.com> ou téléchargez [le bulletin d'adhésion sous PDF](#)

Le règlement est à libeller à Experts-Comptables Services (ECS) et à envoyer au Club Fiscal, 19 rue Cognacq-Jay, 75341 PARIS CEDEX 07.

Contact Facturation : Club Fiscal, 19 rue Cognacq Jay 75341 PARIS CEDEX 07



Non membre du Club Fiscal, une conférence vous intéresse, vous pouvez participer à une conférence au tarif de 120 € TTC (Chèque à libeller au Club Fiscal, une facture acquittée vous sera adressée après la manifestation)

[Téléchargez le bulletin d'inscription des 22/06 et 20/07 ici](#)